



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 9 juin 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « *Hébergements d'urgence et Simplon : des fermetures qui inquiètent* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi 9 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 9 juin 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts : « *Des personnes se retrouvant à la rue alors que des immeubles lausannois sont vides : que fait la Municipalité ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise des échanges réguliers avec l'ALJF ainsi qu'avec toutes autres organisations poursuivant des buts similaires afin de favoriser l'utilisation d'immeubles vacants à des fins de logement par le biais de contrats de prêt à usage, pour s'assurer de la bonne gestion d'immeubles déjà gérés par le biais de tels contrats, ainsi que pour garantir une coordination adéquate en cas d'avis de démolition »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi 9 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 9 juin 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benjamin Rudaz et consorts : « *Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique de manière proactive, régulière et transparente sur les résultats des analyses complémentaires, par exemple via le guichet cartographique communal. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi 9 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 9 juin 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « *Centre pour adolescent-e-s de Valmont (CPA) : le désengagement de la Ville ne peut s'achever sans explications* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi 9 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22<sup>e</sup> séance du mercredi 9 juin 2021

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts : «*École-Atelier Rudra Béjart : ne laissons pas tomber ces jeunes danseuses et danseurs !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin que les danseuses et danseurs de l'école-atelier Rudra Béjart soient soutenus et accompagnés dans leur recherche d'une nouvelle solution pour l'année 2021-2022 »*

la résolution n° 1 de Mme Françoise Piron, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exige de la part des institutions subventionnées par la Ville, en particulier ici le Béjart Ballet Lausanne et l'école-atelier Rudra Béjart, une meilleure prise en charge des situations d'harcèlement psychologique ou sexuel. Dans ce sens la personne référente interne doit bénéficier des moyens nécessaires pour l'accueil, l'écoute et la prise en charge des personnes, mais aussi une très bonne visibilité dans l'établissement »*

la résolution n° 2 de Mme Françoise Piron, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exige de la part des institutions subventionnées par la Ville, en particulier ici le Béjart Ballet Lausanne et l'école-atelier Rudra Béjart, que la personne référente interne pour les questions d'harcèlement établisse annuellement un rapport comprenant notamment un bilan de son suivi (nombre d'entretiens, type de situation, etc.) destinés aux organes de Direction. »*

../.

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette la cellule ARC à disposition des grandes institutions culturelles subventionnées par la Ville.»*

la résolution de Mme Laura Manzoni, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin de s'assurer que les conditions de travail des artistes et de tout le personnel employé à l'école professionnelle de danse Rudra Béjart et la compagnie Béjart Ballet respectent l'éthique que la Ville prône (salaire minimum, respect du contrat de travail, notamment en termes d'heures réellement effectuées, protection de la personnalité, respect des conventions collectives, etc.) »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi 9 juin deux mille vingt et un.

La présidente :

Le secrétaire :